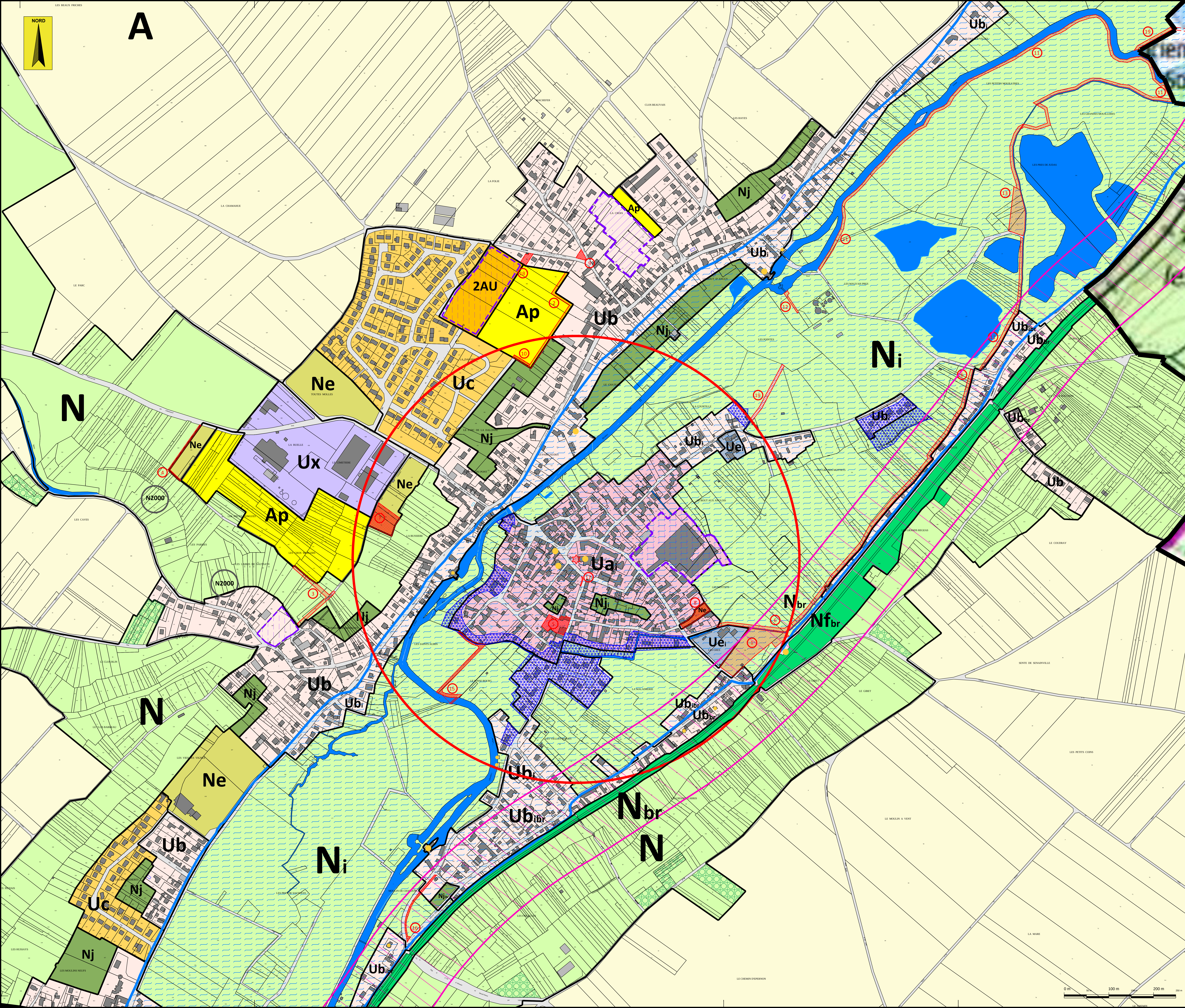




Révision Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
le bourg

5.2

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 31 mai 2018
- Deuxième arrêt du projet le 10 septembre 2020
- Dossier soumis à enquête publique
- Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le

ECHELLE :
1/2500

PHASE :
Arrêt (n°2)

en perspective
urbanisme & aménagement

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2020 arrêtant la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Jouy
Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement
4 bis, rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres ■ Tél. : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - centre bourg
- Ub** Zone urbaine périphérique de faubourg
- Uc** Zone urbaine récente pavillonnaire
- Ue** Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- Ux** Zone urbaine à vocation d'activités
- 2AU** Zone à urbaniser à long terme à dominante habitat
- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole inconstructible
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle à vocation d'équipements publics
- Nf** Zone naturelle ferroviaire
- Nj** Zone naturelle jardins
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés
- Limites de la zone inondable
- Zone inondable inconstructible (zone R.3 du PPRI)
- Zone de bruit - empreinte 100m
- N2000** Site NATURA 2000 directive habitat
- Servitude AC1 : périmètre de protection monument historique
- Élément bâti identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme